

# Les alcaloïdes et les "paradis artificiels"

Autor(en): **Cramer, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **66 (1957)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682980>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES ALCALOÏDES ET LES «PARADIS ARTIFICIELS»

M. Cramer

Les «Paradis artificiels», ce n'était guère, pour Baudelaire, que la morphine et la cocaïne; élargissons un peu la définition et comprenons, sous ce terme, tout ce que l'homme a imaginé d'absorber d'une manière ou d'une autre simplement par plaisir et sans but nutritif.

Nous allons alors trouver, comme paradis artificiels, non seulement la morphine, l'opium et la cocaïne et tous les succédanés que l'imagination du toxicomane et du chimiste ont créés, l'héroïne et d'autres, mais encore d'autres paradis moins nocifs: tabac du fumeur, du priseur et du chiqueur, chique de bétel de l'Hindou, café, thé, voire même chocolat, malgré la valeur nutritive indéniable de ce dernier. Or, dans tous ces paradis, les alcaloïdes jouent le premier rôle.

Notons immédiatement que tous ces paradis sont d'un danger et d'une nocivité inégaux: certains créent la faim, le besoin du toxique, d'autres pas. On ne peut sans danger, supprimer tout d'un coup son poison favori au morphinomane, à l'opiomane ou au cocaïnoman, sans danger mortel même, parfois, tandis qu'un buveur de café, un fumeur si invétéré soit-il peuvent, du jour au lendemain, renoncer à leur boisson ou à leur pipe, sans courir d'autre danger qu'un désagrément, ma foi, assez considérable.

Mais ce n'est pas notre propos, aujourd'hui d'examiner les dégâts plus ou moins importants que les hommes s'infligent volontairement par la consommation de tel ou tel alcaloïde; nous voudrions plutôt, poser quelques questions curieuses — insolubles d'ailleurs, reconnaissons-le loyalement.

## Une curieuse constatation

Il est d'abord très frappant de constater comment les hommes, par pur empirisme, ont su trouver la manière d'absorber leur poison qui lui donne le maximum d'effet: l'Indien de Colomb ou de Pizarre mélangeait sa chique de tabac avec de la cendre; l'Hindou mélange son bétel avec de la chaux; le pâtre des Andes mâche des feuilles de coca, mais après avoir eu la précaution d'y incorporer des cendres. Dans tous les cas, il s'agit de mélanger le corps actif avec un élément basique qui mettra l'alcaloïde, la base végétale, en liberté; pour un chimiste, c'est tout simple, mais comment le profane en a-t-il eu l'idée? On nous dira que l'habitude s'est créée après d'innombrables essais infructueux et que la solution a été trouvée par hasard. Nous n'y contredirons pas, mais il est tout de même au moins curieux que l'Hindou ait eu l'idée d'ajouter de la chaux à sa chique de bétel, en un temps où il ne construisait qu'en pisé et où ciment et chaux étaient ou inconnus ou rarissimes, presque des curiosités.

## Thé, maté, cacao, etc.

Dans cet ordre d'idées, les drogues à caféine représentent un cas de grand intérêt. On sait de quoi il s'agit: on fait une infusion avec les graines du café ou avec les feuilles du thé, en Chine, du maté en Amérique du sud; les Indiens de l'Amérique centrale faisaient une infusion ou une décoction avec les graines du cacaoyer (ils y mélangeaient d'ailleurs bien d'autres in-

grédients; cannelle, dont les Espagnols ont gardé l'habitude, poivre, piment enragé, de sorte que leur chocolat devait être singulièrement différent du nôtre) d'autres Indiens font une macération avec les graines du guarana ou avec l'écorce du yocco. Ici, se pose la question, comment les hommes ont-ils eu l'idée de choisir tant de végétaux entièrement différents les uns des autres, mais procurant, tous, cette légère excitation de la caféine? On remarquera que nous avons classé (de manière un peu exagérée peut-être) le cacao parmi les drogues à caféine, bien que son alcaloïde principal soit la théobromine, sans vertu excitante, mais diurétique puissant: c'est parce que le cacao contient un peu de caféine, quantité faible, mais non négligeable.

Il y a là un art certain de choisir non seulement la plante qu'il faut, mais la partie intéressante de chaque plante; ici, aussi, il a dû se produire bien des fausses manœuvres. Rappelons par exemple, les multiples cas d'empoisonnement que l'on a relevés en Europe au moment de l'introduction de la pomme de terre: les Européens, ne connaissant pas cette plante, avaient imaginé de consommer les fruits et non les tubercules, d'où des intoxications, non mortelles la plupart du temps, mais sérieuses tout de même.

## L'énigme du café!

Le café, à lui seul, présente plus d'une énigme; rappelons que le fruit de café ressemble fort à une cerise, comme couleur, et comme grosseur, mais la pulpe du fruit de café est loin d'être aussi délectable que celle de la cerise: c'est vaguement sucré, un peu fade, collant, presque glaireux; pour tout dire, c'est fort mauvais et, du reste, assez totalement dépourvu de cette vertu excitante qui fait l'intérêt du café. Il est déjà assez particulier que l'homme ne se soit pas contenté de cette première expérience, bien décevante, et qu'il ait encore voulu goûter au noyau. Imaginons donc notre candidat à l'agréable excitation caféique en train de décortiquer le noyau: il y aura trouvé, enveloppées dans une enveloppe beaucoup moins dure que celle du noyau de cerise, mais un peu parcheminée, deux amandes vertes. Admettons encore que notre homme, ait eu l'idée de moudre ces amandes (travail considérable, car à l'état vert, elles sont dures comme de la pierre) et d'en faire une infusion.

Là, sa persévérance devient tout à fait incompréhensible, car l'infusion de café vert est une chose atroce: c'est fade, vaguement amer avec un arrière goût de savon et peu après en avoir goûté, le consommateur est brusquement secoué de nausées terribles. Rappelons que l'infusion de café vert était fort utilisée par l'ancienne pharmacopée comme vomitif. A tout cela se joint que l'excitation caféique est complètement absente.

Après donc avoir fait tout ce travail, après avoir renoncé à la pulpe du fruit, après avoir décortiqué son noyau, après avoir vomi tout ce qu'il pouvait vomir en buvant son infusion d'amandes vertes, comment l'homme s'est-il encore entêté et a-t-il eu l'idée de faire rôtir ces amandes avant de les faire infuser; à

ce moment, il aura, bien entendu, été récompensé de sa persévérance, mais comment y est-il arrivé?

On ne peut s'empêcher de penser au dicton des anciens: « *Perseverare diabolicum...* »

Puisque nous parlons thé et café, rappelons que l'on prétend souvent que le café empêche de dormir, tandis-

que le thé ne troublerait pas le sommeil. C'est en grande partie, certainement, affaire d'habitude. Il faut toutefois remarquer que, si le thé contient plus de caféine que le café, il contient aussi une base, très voisine d'ailleurs de la caféine, l'adénine, qui, en dépit de son analogie de structure chimique, agit comme un antagoniste de la caféine et adoucit son action.

*Une solution française*

## L'ORGANISATION SANITAIRE DE LA «PROTECTION CIVILE»

L'insuffisance en nombre du personnel infirmier soulève de nombreuses difficultés. En temps de guerre, cette situation s'aggraverait encore. Aux besoins traditionnels du service de santé militaire viendraient s'ajouter ceux de l'organisation sanitaire de la protection civile. Pour la même raison, le personnel médical ne pourrait faire face à sa tâche que difficilement.

C'est au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population qu'a été confiée la mission de soigner les victimes des bombardements. L'organisation qu'il élabore ne peut fonctionner qu'à l'aide d'un personnel nombreux et qualifié. Afin de connaître les ressources dont elle pourrait disposer, la santé publique a procédé au recensement des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, et elle procède actuellement au recensement des infirmières et des assistantes sociales.

Il faut noter que ce dernier recensement n'intéresse pas seulement les infirmières qui exercent actuellement leur profession, mais aussi toutes les personnes qui ont fait des études d'infirmière, que ces études aient été sanctionnées ou non par un diplôme. La santé publique veut ainsi s'assurer qu'en temps de guerre elle pourrait disposer d'une réserve importante.

Mais ces mesures lui ont paru encore insuffisantes. Elle a jugé nécessaire de créer, en liaison avec la Direction centrale du service de santé des armées, une nouvelle catégorie de personnel pour le temps de guerre: les auxiliaires sanitaires. Leur rôle sera de décharger les infirmières diplômées d'Etat ou autorisées, de certaines de leurs tâches, sous leur responsabilité. Ces auxiliaires seraient employées dans les formations sanitaires civiles et militaires.

Leur instruction comporte 36 heures de cours et un stage hospitalier de 48 heures. L'enseignement est organisé sous l'autorité du préfet par le directeur départemental de la santé. Il est sanctionné par un examen à l'issue duquel une carte est délivrée au candidat admis. C'est la Croix-Rouge française qui, tout naturellement, a été chargée par le préfet, dans un grand nombre de départements, de recruter et de former ce personnel. Mais elle n'a pas un monopole et d'autres groupements se sont également intéressés à cet enseignement qui, notons-le, devrait s'adresser surtout aux femmes, alors qu'il paraîtrait logique de réserver aux hommes la tâche très dure de relever les victimes et de les transporter sur brancards.

L'Etat verse une subvention qui a été portée à 1000 francs maximum par élève admis.

Actuellement ont été recrutés et instruits 3000 auxiliaires sanitaires, ce qui est peu si l'on considère que l'enseignement a débuté fin 1954.

L'organisation sanitaire conçue par la santé publique et qui doit être mise sur pied autour des grandes villes comporte un certain nombre de formations: postes de secours mobiles, centres de triage et d'évacuation, hôpitaux de première urgence, hôpitaux de base.

Le poste de secours mobile vient s'établir le plus près possible de la zone détruite. Son personnel comprend en principe:

- un médecin non spécialisé, chef de poste;
- un adjoint qui pourra être un pharmacien ou un dentiste;
- un chef secouriste chargé des détails de l'organisation;
- quatre équipes formées d'un infirmier et de trois auxiliaires sanitaires;
- deux secrétaires;
- trois agents de liaison;
- des conducteurs de voitures automobiles;
- six brancardiers.

